

Service Démocratie locale

**Comité permanent de Concertation
de la Remise
Mardi 3 mars 2009**

Destinataires : les membres du Comité

Rédacteur : Mohamed MAHIEDDINE

Présents à la réunion

- ✓ Alexis BIETTE, Maire.
- ✓ Alexandra ROSETTI, Maire-adjointe déléguée à la Démocratie locale et à l'Animation de la Ville
- ✓ Antoinette LE BOUTEILLER, Maire-adjointe déléguée à l'Aménagement et au Patrimoine
- ✓ Rodolphe BARRY, Maire-adjoint délégué à la Circulation, aux Transports et à la Sécurité routière
- ✓ Michèle FADEUILHE, Maire-adjointe déléguée à l'Environnement et au Développement durable
- ✓ Élisabeth DEVITERNE-BIETTE, Conseillère municipale déléguée à la Communication
- ✓ Philippe CHAMPENOIS, Conseiller municipal rapporteur aux Sports et à la Sécurité des ERP
- ✓ Martine FEY, Conseillère municipale rapporteur aux Commerces, à l'Artisanat et aux Séniors
- ✓ Jean HACHE, Conseiller municipal
- ✓ Jocelyn BEAUPEUX, Conseiller municipal
- ✓ Hélène GIORDANO, Conseillère municipale
- ✓ Thierry GASTEAU, Chef de Cabinet
- ✓ Jacques DEBAILLEUL, Directeur Général des Services
- ✓ Benoît NAGEL, Directeur des Services Techniques
- ✓ Bertille BONNAIN, Responsable du service Urbanisme et Développement économique
- ✓ Fabrice GAY, Responsable du service Communication
- ✓ Mohamed MAHIEDDINE, Responsable du service Démocratie locale
- ✓ Joël ROULLEAU, Responsable du service des Sports
- ✓ Françoise AYRAULT, Conseillère de quartier
- ✓ Didier SPIRE, Président du Conseil de quartier Plan-de-l'Église, La Gravière
- ✓ Marie-Claude BROCHOT, Conseillère de quartier
- ✓ Jean-Marc GEYER, Conseiller de quartier
- ✓ Renée-France LE GUELLEC, Conseillère de quartier
- ✓ Jean-François LHOMME, Conseiller de quartier
- ✓ Pierre TANCHOUX, ASL Les Campagnes
- ✓ Brigitte LORICH : ASL Le Hameau de Voisins
- ✓ Bernard de MAGALHAES : Président de l'ASL Les Closeraies

Absents excusés :

- ✓ Daniel CAMY, Maire-adjoint délégué aux Affaires intérieures et à la Démarche qualité
- ✓ Pascale OLLIVIEIRO, Responsable du service Action sociale et Accueil Jeunes

Introduction :

Alexis BIETTE introduit la réunion en rappelant que la Remise est le dernier site à aménager de façon globale sur la ville de Voisins-le-Bretonneux.

Il insiste pour que les réunions du Comité permanent de concertation soit un lieu d'échanges et de débats durant lesquels il sera nécessaire de respecter le temps de parole de chacun et la durée de réunion fixée afin que ces rencontres soient le plus efficaces possible.

Il propose que dans un premier temps une présentation soit faite sur les modalités de la concertation et sur le projet dans son ensemble. Puis, dans un second temps pourra s'enchaîner un débat avec des temps d'échange et de réponses aux différentes interrogations.

I – La concertation présentée par Alexandra ROSETTI

Alexandra ROSETTI rappelle que

- ✓ Le principe de concertation est né lors du précédent mandat avec la mise en place de la Charte de la Participation votée en Conseil municipal au mois de septembre 2005.
- ✓ Les membres de ce Comité ont un rôle de relais auprès des Vicinois qu'ils côtoient dans leurs instances respectives (ASL, Conseils de quartier...). L'information doit être à la fois descendante et ascendante.
- ✓ Pour une plus grande efficacité et un meilleur suivi, il est préférable que ce soit la même personne qui participe aux différentes réunions du Comité.

1. Le Comité de pilotage

a. Son rôle

- ✓ est animé par le Maire ou son représentant,
- ✓ évalue l'avancée du projet,
- ✓ assure la permanence de la concertation,
- ✓ organise le suivi de son déroulement,
- ✓ prépare l'ordre du jour du Comité permanent de concertation,
- ✓ veille à la circulation de l'information et établit le calendrier de travail,
- ✓ se réunit autant que de besoin.

b. Sa composition :

➤ Élus de la Majorité municipale

- ✓ Le Maire
- ✓ La Maire-adjointe délégué à l'Aménagement et au Patrimoine
- ✓ La Maire-adjointe déléguée à la Démocratie locale et à l'Animation de la Ville
- ✓ Les élus désignés de la Majorité

➤ Services municipaux

- ✓ La Direction Générale des Services
- ✓ La Direction des Services Techniques
- ✓ Le service pilote (Urbanisme)
- ✓ Les autres services municipaux concernés (Scolaire, Sports, Social...)

- ##### ➤ Principe de cooptation
- de toute personne dont la compétence ou l'expérience sont de nature à enrichir la réflexion du groupe de travail.

2. Comité de validation

Regroupant des élus et des techniciens de la ville de Voisins-le-Bretonneux et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (à savoir le Maire, le Président, les élus référents à l'Urbanisme et à la Démocratie locale, les Directeurs Généraux des Services, les Directeurs des Services Techniques, les Chefs de Cabinet, les deux agents pilotes ainsi que si nécessaire toute personne pouvant apporter un éclairage aux débats), il se réunit pour entériner les étapes d'avancement du projet d'aménagement de la Remise.

3. Le Comité permanent de concertation

C'est une extension du Comité de pilotage.

a. Son rôle

- ✓ Permettre à l'ensemble des acteurs de l'aménagement de la Remise de débattre, à chaque grande étape de l'évolution du projet, des orientations proposées et des modalités de mise en oeuvre de l'aménagement.
- ✓ Lieu d'expression des différents points de vue formulés par ses membres.
- ✓ Lieu de présentation des synthèses des ateliers thématiques.

Le projet d'aménagement de la Remise s'étendra sur plusieurs années. Le rythme des réunions du Comité permanent de concertation sera donc adapté à l'avancement du projet.

b. Sa composition :

- ✓ Le Comité de pilotage
- ✓ Un représentant de chaque groupe politique du Conseil municipal
- ✓ Les services de la Ville concernés
- ✓ Les trois conseils de quartiers (deux représentants par conseil désignés par les Conseils de quartier)
- ✓ Les associations représentant dans leur diversité les principales sensibilités vis-à-vis du projet (un représentant par association)
 - ASL environnantes : Les Campagnes, Les Chevreuils, Les Closeraies, Le Hameau de Voisins, Les Nids de Port Royal II bis.
- ✓ Les principaux partenaires institutionnels et économiques
 - Le collègue Jean-François Champollion représenté par la Principale
- ✓ Un élu municipal de la ville de Montigny-le-Bretonneux

4. Les ateliers thématiques

Ces ateliers vont permettre de faire participer la population à la définition d'un quartier durable. Ils seront animés par un bureau d'études mandaté par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

5. Les réunions publiques

Dans le but d'ouvrir la concertation au plus grand nombre, il sera organisé plusieurs réunions publiques, à l'initiative du Comité de pilotage. Ces réunions permettront d'informer et de favoriser l'expression du public.

6. L'Observatoire de la Démocratie locale

- ✓ Il sera le garant du processus de concertation sur ce projet.
- ✓ Il a pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation :
 - transparence de l'information,
 - expression de tous,
 - écoute mutuelle.
- ✓ Il n'émet pas d'avis sur le fond des dossiers mais facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation.
- ✓ Il veille au respect des engagements pris dans la Charte validée par le Conseil municipal du 28 novembre 2008.

7. Bilan de concertation

A la fin du processus de concertation, un bilan sera établi, il rendra compte du déroulement de la démarche et de ses apports. Il restituera un écho fidèle des échanges au cours de la concertation. Il se déclinera sous forme d'une synthèse de l'ensemble des démarches, des outils et des pièces produites pour la concertation. Il montrera également l'étendue des moyens mis en oeuvre pour mobiliser le plus grand nombre d'habitants et d'acteurs. Enfin, il précisera comment les remarques des habitants auront été prises en compte, dans la mesure du possible dans le projet.

II – Historique du terrain et présentation des contraintes par Alexis BIETTE

- ✓ Le terrain de la Remise a une superficie de 90 073 m², soit neuf hectares répartis entre deux parcelles cadastrales
 - Voisins-le-Bretonneux : 12 691 m², soit 20 % du terrain
 - CASQY : 77 382 m² soit 80 % du terrain
- ✓ Les contraintes définies par le PLU
 - Le POS (Plan d'Occupation des Sols) classait cette zone non constructible (NDa). Le P.L.U. l'ouvre à l'urbanisation en la classant AUc.
 - Une emprise au sol des constructions à 50 %.
 - Une hauteur maximum de 13 mètres au faîtage.
 - Un COS à 0,8 pour l'habitat et 0,3 pour le commerce, services et activités.
- ✓ Les autres contraintes
 - La station service BP n'est pas dans le périmètre car le coût pour la déplacer et dépolluer le site est trop élevé.
 - Préservation de la Rigole : mener une réflexion sur la valorisation de cette Rigole lors d'un atelier thématique.

III – Les objectifs du projet par Antoinette LE BOUTEILLER

- ✓ Volonté de créer un équo-quartier (quartier à la fois écologique et équilibré) répondant aux objectifs :
 - de performance énergétique,
 - d'écologie,
 - d'équilibre fonctionnel,
 - d'équilibre social.
- ✓ Orienter l'aménagement du quartier au travers de trois catégories fonctionnelles, en ayant à l'esprit une volonté de complémentarité vis-à-vis du quartier du Lac :
 - Des logements individuels et collectifs dont au moins un tiers de logements aidés.
 - Des services et activités.
 - Des équipements d'intérêt général.
- ✓ Mise en place de la démarche ADDOU (Approche Développement Durable dans les Opérations d'Urbanisme), gérée par un cabinet d'expertise, permettra la création de divers ateliers thématiques et se matérialisera par la création, en concertation, d'une charte de développement durable
- ✓ Echéance du projet
 - Étape 1 : concertation avec l'élaboration d'une charte de développement durable.
 - Étape 2 : dossiers de création et de réalisation du projet.
 - Étape 3 : réalisation concrète du projet.
 - Fin des travaux : au plus tôt en 2015.

IV – Les équipements par Antoinette LE BOUTEILLER

Présentation des différentes sollicitations et propositions d'aménagement sur ce terrain :

- ✓ Une volonté affichée lors de la campagne électorale de construire 300 logements
- ✓ Création d'un pôle glisse (déplacement du bicross, du skate park, du champ de bosse pour le VTT trial).
- ✓ Maison de quartier
- ✓ École Alsacienne
- ✓ Structure d'accueil pour autistes adultes
- ✓ Salle de billard
- ✓ Église demandée par le Diocèse
- ✓ Magasin Bricorama
- ✓ Magasin Lidl
- ✓ Garage Contrôle Technique

A ce jour, ces différentes demandes et propositions ne sont pas acceptées, il sera nécessaire de faire des choix. Leur présentation montre une véritable volonté de transparence.

V - Réactions, impressions et avis des membres présents

- ✓ Donner une priorité aux espaces verts et aux espaces publics.
- ✓ Développer l'idée d'un axe vert allant du lac jusqu'au terrain du Champ-du-Loup.
- ✓ Utiliser l'étude menée par le Conseil de quartier Plan-de-l'Église, La Gravière sur l'eau et la déperdition d'énergie des maisons.
- ✓ Prioriser les petits commerces.
- ✓ Réfléchir sur des modes de déplacement allant de la Remise vers le Centre-ville, notamment en privilégiant les liaisons douces.
- ✓ Anticiper l'évolution de l'automobile et le futur projet OIN (Opération d'intérêt National) sur le plateau de Saclay.
- ✓ Éviter la construction de logement le long de la RD 36 : le PLU ne le permet pas.
- ✓ Prévoir une amélioration de la voirie.
- ✓ Mener une réflexion globale sur la circulation et la sécurité routière en ayant éventuellement à l'esprit de ne plus considérer le paramètre voiture comme incontournable.
- ✓ Peut-on imaginer un autre accès vers ce quartier notamment sur la RD 36 : point à vérifier même si cela semble difficile d'obtenir une autorisation par le Conseil Général.
- ✓ Étude pour la mise en place sur la RD 36 d'une onde verte permettant d'avoir l'ensemble des feux tricolores au vert à condition de rouler à 50 km/h au maximum.
- ✓ Profiter de l'aménagement de ce nouveau site pour revoir toute la circulation et la distribution des lignes de bus.
- ✓ Préserver un tiers d'espace vert sur la Remise hors voiries.

VI – Communication par Élisabeth DEVITERNE-BIETTE

- ✓ La synthèse de cette réunion sera mise sur le site de la Ville.
- ✓ Dans un premier temps, création d'une adresse courriel pour les membres du comité puis par la suite mise en place d'une boîte à idées sur le site de la ville ouverte aux Vicinois :

concertation.remise@voisins78.fr

- ✓ Un retour régulier sera fait dans les différentes publications de la Ville.

VII – Conclusion

Cette première réunion du Comité permanent de concertation de la Remise a eu pour principal objectif de permettre à l'ensemble des membres d'être au même niveau d'information. La prochaine réunion aura lieu au mois de septembre et aura pour principal point à l'ordre du jour, la mise en place des différents ateliers thématiques selon la méthode ADDOU.